

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES B (SCIENTIFIQUE)

REFERENCE : 08SD091G

Formation continue spécifique

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2018/2019

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>Responsable pédagogique Abdessamad BARBARA Maître de Conférence UFR Sciences Vie, Terre et Environnement (SVTE) Tél : 03 80 39 68 83</p>	<p>Assistant(e) de formation Nataliia ROYER / Tél : 03 80 39 53 57 nataliia.royer@u-bourgogne.fr</p> <p>Ingénieur de formation Laurent JAILLET / Tél : 03.80.39.51.95 laurent.jaillet@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

- Obtenir l'équivalence du BAC par la voie de la formation continue
- Reprendre et finir ses études inachevées initialement
- Développer sa confiance en soi
- Augmenter ses chances d'insertion professionnelle...

PUBLIC

Toute personne n'ayant pas obtenu le Baccalauréat.

La formation est accessible aux salariés, sur plan de formation, Congé Individuel de Formation, aux demandeurs d'emploi et aux personnes individuelles.

PRE-REQUIS

Les conditions d'inscriptions à l'Université sont définies par l'arrêté du 3 août 1994 relatif au D.A.E.U.

Sont admis à s'inscrire les personnes satisfaisant aux conditions suivantes :

- avoir interrompu ses études depuis au moins deux ans au moment de l'inscription ;
- ne pas justifier du bac ou d'un titre admis en dispense ou d'une validation d'acquis professionnels ;

et

- soit être âgé de 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de la délivrance du diplôme et justifier à la même date de deux années d'activité professionnelle (Pour l'inscription sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante :

- le service national
- toute période consacrée à l'éducation d'un enfant
- l'inscription à l'ANPE
- la participation à un dispositif de formation professionnel destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification.
- l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984.
- soit être âgé de 24 ans au moins le 1er octobre de l'année de la délivrance du diplôme.

Les ressortissants étrangers doivent être en possession d'un permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année du diplôme.

Il est conseillé aux candidats de disposer d'un niveau de culture générale au moins équivalent, pour l'option B, d'un niveau de Première Scientifique.

FORMATEURS

- Enseignants de l'Université de Bourgogne
- Enseignants de lycées d'enseignement général

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 398 h de cours, en cours du soir (dont 12 heures d'examens).
- Lieu de la formation : UFR SVTE, Bâtiment Gabriel (Dijon)
- Rythme de la formation : de septembre à juin, à raison de 13h30 de cours par semaine, en soirée du lundi au vendredi et tous les samedis matins.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques en biologie et en chimie
- Épreuves blanches sur table et devoirs à la maison

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Laboratoires de biologie et de chimie
- Accès informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

- Dates limites de dépôt de pré-candidatures auprès du SEFCA en début septembre.
 - Toute candidature arrivant après cette date sera traitée individuellement.
 - Aucune candidature ne sera plus traitée une semaine après le début de la formation.
- Les candidats se voient proposer un test de positionnement qui permet l'échange et la discussion lors de l'entretien exploratoire.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- L'examen permet d'évaluer d'une part les connaissances et la culture générale et d'autre part, les méthodes et savoir-faire des candidats en fonction d'exigences requises pour la poursuite d'études supérieures. Ce diplôme confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès du baccalauréat.
 - Le diplôme se compose de 4 épreuves:
 - 2 des épreuves sont obligatoires : mathématiques et français
 - 2 autres sont optionnelles, choisies dans une liste établie par le C.A. de l'établissement (biologie et physique-chimie à DIJON).
- La note de chaque épreuve est pour un tiers une note de contrôle continu et pour deux tiers une note de contrôle terminal.
- Le diplôme peut être présenté :
 - sous la forme d'un examen final (une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des 4 épreuves est alors nécessaire pour valider le diplôme)
 - ou sous forme de modules capitalisables (une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves est requise).
- En tous les cas, le délai entre la première inscription et l'obtention du diplôme ne peut excéder 4 ans. Pour le calcul de cette durée, les inscriptions prises auprès d'Universités différentes se cumulent.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

- La formation entreprise permet aux stagiaires qui ont été reçu au Diplôme d'Accès aux Études Universitaires, équivalent du Baccalauréat :
 - d'intégration un cursus universitaire,
 - de suivre un cursus de BTS dans les écoles supérieures professionnalisées
 - de pouvoir présenter les concours administratifs de catégorie B.
- En outre, ce diplôme ouvre aussi l'accès aux emplois requérant un niveau de qualification IV, puisqu'il est homologué et de fait reconnu par les professionnels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Diplome-d-Acces-aux-Etudes,174-.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>